



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des aidants

Question au Gouvernement n° 1814

Texte de la question

SITUATION DES AIDANTS

M. le président. La parole est à Mme Élodie Jacquier-Laforge.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Madame la ministre des solidarités et de la santé, ma question porte sur le secteur d'activité dit de l'aide à la personne, qui recrute, certes, mais qui peine de plus en plus à trouver des candidats.

Je tiens d'abord à remercier ces personnels pour le travail colossal et essentiel qu'ils accomplissent chaque jour auprès des personnes les plus fragiles. Leur travail est parfois mal reconnu, souvent pénible physiquement et moralement, et il demeure mal rémunéré. *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)*

De nombreux postes ne sont pas pourvus dans ce secteur, notamment pour aider les personnes âgées ou dépendantes tant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD – qu'à domicile. Les auxiliaires de vie sociale et les aides-soignantes se font rares, tandis que les besoins vont croissant en raison du vieillissement de la population. Dans les dix années à venir, 300 000 postes seront à pourvoir.

L'enquête de Pôle emploi de 2018 sur les besoins en main-d'œuvre indique que « les métiers de soins et d'accompagnement font partie des métiers les plus recherchés, avec les aides à domicile, les aides ménagères et les aides-soignants ». Ils figurent en effet dans le top 10 des métiers les plus recherchés par les employeurs.

Alors que notre population vieillit et que la demande est de plus en plus forte, ce travail doit plus que jamais être revalorisé, non seulement humainement et financièrement, mais aussi en termes d'évolution de carrière dans certaines professions paramédicales, pour les personnes qui le souhaitent.

Ces emplois demeurent en effet peu attractifs et les conditions de travail sont telles que les professionnels, comme les personnes dépendantes, sont souvent en situation de détresse.

M. Guillaume Garot. Absolument !

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Comment s'occuper humainement de quelqu'un quand il faut, en trente minutes, lui faire sa toilette, l'habiller, lui donner des soins et faire un peu de ménage ? *(M. Guillaume Garot applaudit.)*

En janvier 2018, un mouvement d'ampleur national avait eu lieu dans les EHPAD pour dénoncer cette situation. Le Gouvernement avait alors annoncé un déblocage progressif de 360 millions d'euros pour ces structures et de

100 millions pour les aides à domiciles. Il avait également annoncé qu'un projet de loi serait présenté en 2019.

Madame la ministre, afin de répondre aux inquiétudes des professionnels, des malades et de leurs familles, pouvez-vous donner les grandes lignes des actions à venir du Gouvernement en la matière ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, je vous remercie de porter la lumière sur ces professionnels qui jouent, en effet, un rôle majeur auprès de nos aînés. Votre question rejoint parfaitement la réflexion que le Gouvernement mène actuellement sur le grand âge et la perte d'autonomie. Des réponses vont être données notamment avec la remise, demain, du rapport de Dominique Libault, qui a fait l'objet d'une large concertation.

Nous avons, en effet, pris des mesures d'urgence : 100 millions d'euros ont été débloqués entre 2018 et 2019 pour l'aide à domicile. À partir de demain, nous lancerons des concertations afin de rédiger un projet de loi qui devrait aboutir avant la fin de l'année 2019.

Comme vous l'avez indiqué, les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont appelés à voir leur rôle renforcé dans les années à venir, parce que le maintien à domicile est aujourd'hui la forme de vieillissement privilégiée par nos aînés, qui souhaitent pouvoir rester le plus longtemps possible chez eux.

Le Gouvernement a d'ores et déjà lancé des travaux portant sur l'évolution du modèle de financement des services du secteur à la personne. Nous les poursuivrons dans le cadre de la réforme du grand âge.

Nous avons plusieurs objectifs : d'abord, assurer l'accessibilité financière et géographique à ces services ; ensuite, permettre aux usagers de bénéficier d'une plus grande équité de traitement et d'une offre plus lisible, assurer une meilleure transparence tarifaire et mieux maîtriser les restes à charge pour les familles ; enfin, améliorer drastiquement la qualité de vie au travail des personnels, ainsi que l'attractivité d'une filière qui, vous l'avez souligné, est une filière d'avenir, non délocalisable, sur laquelle nous misons énormément.

Ces impératifs sont la condition de la réussite de la réforme qui sera annoncée dans les prochains mois.

Madame la députée, je vous remercie de nouveau pour votre question qui concerne un secteur majeur pour l'avenir de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1814

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 mars 2019](#)